—Enfin, mon amie, disait Jacques, voilà depuis hier le premier moment où je puis vous voir; savez-vous que c'est bien long du soir au lendemain?

—Oui, il y a plaisir pour beaucoup de musique, pour beaucoup de danse et pour du peu de figure: c'est bien des choses en effet dans une seule nuit.

—Ce n'est que cela pour vous? pour moi c'est bien autre chose: c'est le souvenir des six belles années qui viennent de s'écouler, c'est ma vie tout entière, car, avant cette époque-là, je n'ai pas un jour dont le souvenir soit vivant en moi. Que voulez-vous Jeanne, je suis un égoïste; mais vous m'avez fait heureux, et j'ai voulu vous le dire. C'est encore un bonheur dont je n'ai pas eu le courage de me priver.

Jeanne serra doucement la main de son mari.

—Il faut que je vous dise ma nuit tout entière, continua-t-il, et que vous ayez la patience de m'écouter, ce sera votre punition pour n'avoir trouvé depuis hier que de la musique, des danses et de la fatigue.

—Dites, mon ami, dites; vous voyez bien que j'accepte ma punition de fort bonne grâce. Je vais même au-devant, répondit Jeanne d'une voix émue en abandonnant à Jacques une de ses mains qu'il serra dans les siennes.

—Lorsque nos premiers amis sont arrivés, commença Jacques, et que, peu à peu, les salons se remplissant, je vous ai vue entièrement absorbée par vos devoirs de maîtresse de maison, j'ai fait un peu comme ces enfants dont on a pris l'habitude de s'occuper beaucoup, et qui tombe dans une profonde tristesse, que l'on qualifie à tort de mauvaise humeur, aussitôt qu'on les abandonne à eux-mêmes; j'ai commencé par vous en vouloir un peu.

—Vraiment! dit Jeanne.

—Rien n'est plus vrai; j'aurais voulu dans ce moment-là que vous fussiez bien moins occupée de tous ceux qui entraient, il me semblait, quand je vous voyais sourire, que je ne pourrais résister à l'envie d'aller vous dire tout bas: mais si vous souriez encore comme cela, il ne nous restera plus rien de vos bons sourires des yeux et des lèvres quand nous serons tout seuls. Jeanne, faites danser, prodiguez toutes les joies possibles à vos invités, mais gardez vos sourires, ne souriez pas à nous?

—Flatteur, la chère mignonne, n'eût rien imaginé de mieux.

—Riez, Jeanne, riez, mais c'est peu charitable.

—Ah! je ne ris pas, dit-elle, d'une douce voix!

Et Jacques sentit trembler la petite main qu'il retenait prisonnière.

—Je n'ai continué pas moins. Vous deviez m'écouter jusqu'au bout; je vous en voulais, mais j'en voulais bien autrement à tous ceux qui entraient, qui vous absorbaient-ils pas quelques instants, chacun à son tour, quand mon tour à moi ne venait jamais. Alors j'ai fait, toujours comme fait un enfant gâté, j'ai cherché avec ardeur une distraction.

—Et vous l'avez trouvée, demanda Jeanne vivement.

—Hélas! non; je cherchais pourtant avec une persévérance étrange. Nous avions sans contredit l'élite des femmes intelligentes, gracieuses, jeunes et belles, mais je les ai trouvées ce soir beaucoup moins bien que d'habitude. J'ai même fini par découvrir qu'elles se ressemblaient toutes, sauf les couleurs des robes et des parures.

—Dites donc cela tout bas, cher, sans cela vous allez vous faire des ennemis irréconciliables; mais vous n'êtes pas juste, et vous êtes difficile ce soir, Jacques, car vous avez ici de belles et intelligentes personnes, qui sont des types et de tout des copies.

—Cela peut être; mais j'étais mal disposé ce soir pour les autres et pour moi; j'ai essayé de causer, je n'ai pu réussir à trouver une partenaire, vous m'aviez gâté, mon amie.

—Flatteur!

—Non, bien vrai; je n'ai pas encore été heureux de toute la soirée, comme je le suis maintenant, et vous êtes là près de moi, ou vous m'écoutez pendant que tout le monde est là-bas si joyeusement occupé, que personne ne me semble avoir gardé le souvenir de vos sourires.

—Mais.... dit Jeanne en essayant de retirer sa main que Jacques serrait tendrement et de cacher, sous un sourire, l'émotion qui l'agitait.

—Ne me dites rien, interrompit Jacques, puisque cela me rend heureux, je serais bien maladroit de ne corriger; tenez, amie, encore une de mes réflexions de cette nuit: pourquoi les femmes mettent-elles tant de fleurs dans leurs cheveux?

—Mais parce que cela leur sied, sans doute.

—Pourquoi n'en mettez-vous pas alors, continua Jacques, en regardant sa femme, qui rougissait et semblait mal à l'aise pour trouver une réponse.

—Parce que, dit-elle en prenant un air enjoué, qu'elle croyait capable de cacher son embarras; parce que sans doute je plus coquette encore que ne le sont les femmes en général, et que je trouve mes cheveux tous seuls une plus belle parure que les fleurs en mousseline qu'ils les cacheraient sous prétexte de les orner.

—Et vous avez raison, dit Jacques, en caressant de l'œil les longues et riches boucles brunes de sa femme, mais alors pourquoi tout cela était-il sur votre toilette? Et il montrait quelques marguerites blanches froissées et disposées en couronne, puis posées sur la poitrine où elles étaient cachées. Elles ne sont pas en mousseline celles-là, dit Jacques, voyez les pauvrettes, ce sont de délicates marguerites de serre; pourquoi ne les avoir pas mises dans vos cheveux, au lieu de les laisser se faner loin de vous?

—Parce que ces fleurs blanches ne m'allaient pas du tout; elles faisaient un très mauvais effet dans mes cheveux, et rehaussaient les plus jeunes et les plus charmantes femmes de Paris, je ne les aimais pas.

La voix de Jeanne avait complètement changé en prononçant ces quelques mots; elle était presque dure; on eût dit qu'une note métallique avait remplacé ce timbre grave et sonore que chacun admirait; ce n'était pas de l'emportement, ce n'était ni du caprice ni de la mauvaise humeur; c'était je ne sais quelle souffrance que l'on voulait dissimuler à tout prix.

Jacques ne put s'empêcher de tressaillir; sa main se referma sur les fleurs qu'il eût voulu cacher.

—Jeanne, dit-il, pardon si je vous ai fait de la peine; mais ce n'était réellement pas mon intention.

—Pourquoi donc me demander pardon? C'est de l'enfantillage, et vous ne m'avez fait aucune peine; seulement, vous le savez, ajouta-t-elle en essayant de sourire, les femmes sont intraitables sur le chapitre de la toilette, et, pour ce rapport, ce soir j'étais sans doute plus femme que d'habitude, par conséquent plus frivole.

Tout cela était dit vivement, mais avec un son de voix qui était en complet désaccord avec les paroles.

—Vous, vous, reprit Jacques, capricieuse à propos de fleurs, ou de chiffons, non, Jeanne, ce n'est pas possible, je n'y puis croire.

—Vous avez tort.

—Pourtant, se dit Jacques à demi-voix, il me semble qu'il était passé quelque chose d'extraordinaire dans ce cabinet de toilette; cette couronne à demi-brisée qui avait été rejetée après avoir été essayée, cette robe blanche avec ces rubans roses qui était froissée et abandonnée sur le fauteuil, comme si, après l'avoir mise, on l'eût ôtée à la hâte; cette parure de perles que j'ai bien reconnue pour l'avoir vue une seule fois, qui avait été préparée et qui n'a pas été mise, tout cela avait une intention, et Jeanne qui n'est plus la même ce soir, Jeanne dont je ne reconnais plus la voix.

—Mon amie, dit-il en relevant brusquement la tête, et arrêtant ses yeux sur le visage pâle de Mme de Flare, qui était parvenue à rendre à son visage tout son calme habituel, vous avez un chagrin; non, je ne trompe; je contrarié, peut-être en rien; mais un rien, c'est quelquefois beaucoup, quand on est tout seul à le porter. Dites-moi ce que vous avez, Jeanne.

—Mais rien, en vérité, répondit la jeune femme.

—Alors, pourquoi n'avoir pas mis cette couronne de marguerites, la toilette blanche et rose que vous aviez fait préparer, et les perles blanches que vous portiez le jour de votre mariage.

—Vous êtes un inquisiteur, allons, il faut tout vous dire; parce qu'après avoir essayé tout cela, je me suis trouvée fort peu de mon goût, répondit Jeanne, en laissant courir sur ses lèvres le calme et gracieux sourire que Jacques aimait tant, et j'ai pensé qu'il était sage de se plaire à soi-même, avant de songer à être belle pour les autres; vous voyez, mon ami, que c'est bien terre à terre, et que si vous m'aviez fait de la peine, c'est tout simplement en me rappelant une leçon perdue en coquetterie, un défaut que là, bien vrai, je ne me connaissais pas.

—Et ses yeux reprirent leur expression habituelle, quoique sa joue fût encore un peu plus pâle que d'habitude.

(A continuer.)

[illegible]

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er septembre 1859		[illegible]
Reçu pendant la semaine	[illegible]	
Reçu précédemment	[illegible]	1,391,277
Expédié pendant la semaine	[illegible]	
précédemment	783,602	872,018
		519,259

Bonne demande pendant la semaine, avec hausse par suite des nouvelles favorables reçues d'Europe. Il s'est vendu jusqu'à mercredi soir 37,000 balles, et il s'est fait hier 22,000 balles. Aujourd'hui, il s'est traité 15,000 balles, faisant pour la semaine un total de 53,500 balles. Le marché a fermé en hausse aux cotes suivantes:

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur		
Ordinaire	7¾	8¼
Bon ordinaire	9	9½
Low Middling	10½	10¾
Middling	11	11¼
Good Middling	11½	12
Middling Fair	12½	12¾
Fair		

TABAC.—Arrivé depuis le 13 janvier 435 boucauts. Expédié dans le même espace de temps pour Marseille 142, Londres 548, Hamburg 94, Gênes 15 et Santander 764. Ensemble 2161 boucauts. Stock en main, et à bord de navires non encore expédiés 13,606 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main le 1er septembre 1859		21,507
Reçu pendant la semaine	432	
Reçu précédemment	6,852	7,284
		31,051
Expédié pendant la semaine	2,161	
précédemment	11,002	13,163
		18,068

TABAC.

Il y a eu quelque animation sur le marché aux tabacs, cette semaine; les ventes se sont élevées à 1,350 boucauts, presque toutes à des conditions particulières, à l'exception de 23 à 3¼c. et 3¾c. la livre.

Nos cotes sont un général nominales.

Lugs Factory	3—3¾
Planters' Lugs	[illegible]
Feuille inf. & com.	[illegible]
Fair	[illegible]
Fine	[illegible]
Choix et triage	[illegible]

SUCRE.—Les arrivages de sucre quoique faibles, ont néanmoins dépassé la demande, et les prix, pendant une partie de la semaine, ont été favorables aux vendeurs. Il s'est vendu environ 3,000 boucauts, et le marché a fermé aux cotes suivantes:

Inférieur	3¾ 5¼
Commun	5½ 6¼
Fair à Fully Fair	6¾ 7¼
Prime et choix	7½ 8¼
Centrifuge et clarifié	7 8¾

MELASSE.—Il y a eu une bonne demande dans les mélasses, à des prix moins élevés, pour la plupart des qualités, pendant la semaine, 10,000 barils se sont vendus de 29@40c. Pinterieur, 37 @ 40, le fermenté et l'ordinaire à prime, et 40@41½c. le prime à choix, avec environ 5,000 demi barils de 40@45c. le gallon, selon la qualité.

FARINE.—Le marché a été plus ferme mais en général inactif pendant la semaine, avec une vente qui a compris à peine 10,000 barils, de $5.30@6 à superfine, $6.25@6.50 le baril pour les marques extra, et $2.50 la fine.

BLE.—Il y a eu de nouveaux arrivages et on rapporte que 500 sacs de blé rouge se sont vendus à $1.12½ le boisseau.

MAIS.—Bonne demande sans changement notable dans les prix. Il s'est vendu environ 35,000 sacs de 50@80c. Pinterieur et l'ordinaire, de 70@75c. le boisseau du mais blanc pour les qualités blanches et jaunes.

AVOINE.—Les prix ont été plus fermes et environ 5,000 sacs de St-Louis se sont vendus pendant la semaine à 45c., 5,000 de l'Est au même prix, et environ 800 sacs de 50@55c. le boisseau.

SON.—L'approvisionnement a été faible et les prix ont été généralement fermes, pendant la semaine, de $1.70 à $1.75 les cent livres.

FOIN.—100 boucauts de l'Ouest vendus pendant la semaine.

PORC.—Meilleure demande et marché moins fluctuant. Vendu, 2,500 à 3,000 barils mess, à $16 le baril en général pour le nouveau mess, et quelques lots à $17.50 le baril. Stock, le 1er de ce mois, 1520 barils.

BACON.—Marché inactif mais ferme. Quelques petits lots se sont vendus pendant la semaine, y compris des ribbed sides à 10c., 82 boucauts épaules nouvelles à 9c., et 100 tierçons extra passés au sucre de 15¼15c. la livre.

BŒUF.—Marché languissant. Vendu, pendant la semaine, 200 barils extra mess à $14 le baril.

GRAISSE.—Il y a eu quelques demandes cette semaine, et il s'est fait de [illegible] barils et tierçons 10¾c. le prime en général, et 1000 barillets de 11¼ à 11½ la livre pour prime à choix.

BEURRE ET FROMAGE.—Le beurre de l'Ouest s'est vendu lentement à 12½ à 16 cents le packed et 17 à 18 les rolls. Fromage, 10@10½ cents la livre.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—Toile du Kentucky, 13½ à 13 cts la yarde. Aucune vente importante. Dans la toile de l'Inde, il s'est traité de 500 à 600 balles à 12½c. la yarde. — Dans la corde, détail seulement. Prix nominaux à 7½ à 7¾ cts celle faite à la main et 7¾ à 8½ cts celle faite à la machine.

SACS EN PITRE.—Les dernières ventes ont été de 11½ à 12c. pour les forts sacs.

CAFE.—Demande bonne. Vendu pendant la semaine 16,400 sacs, de 10¾ à 12½c. la livre. Nous avons constaté l'ordinaire de 10¾ à 11c., le bon fair à fair de 11¾c. et le bon ordinaire de 11¾ à 12c. la livre. Le stock est d'environ 45,000 sacs.

SEL.—Liverpool de seconde main, 61½ cts le grain et 35 cents le fin dans l'intérieur; et 60 le gros et 1 10 le sac de fin, livré sans frais de chariot. Sept chargements (45,000 sacs) à des conditions particulières.

WHISKEY.—Le marché a été lourd et languissant. Il s'est fait 600 à 700 de ventes pendant la semaine à 23c. le gallon le rectifié.

FRUITS DE MALAGA.—Le dernier chargement venu a été celui de la barque Industria—2519 caisses raisins à 1 ... [illegible]

CHANDELLES—Light, 17½@18½ cts; poids plein, 20@21½ cts. Quelques centaines de caisses à 20 cts le poids plein, et 16 cts les 14 onces.

RIZ.—Assez bonne demande de riz de la Caroline, vendu de 4½ à 5 cts la livre pour le prime à choix.

SUIF.—Les dernières transactions annoncées ont eu lieu à 8 cts l'intérieur et 9½ cts le prime de l'intérieur.

CHAUX.—La chaux de Rockland s'est détaillée à $1 20 le baril et en chargement.

GRAINES DE COTON.—Il s'est vendu du Holfield à 1,25 le boisseau.

ESPRIT DE TEREBENTHINE.—Marché plus ferme. Quelques petites ventes à 43@44 cts le gallon, suivant l'état des colis.

RESINE.—Nous cotons la commune à bonne No de $1.25 à $1 75 le No 1 à $2 et $2 25 et $3 le baril de 280 livres d'intérieure à fine.

HUILE DE GRAISSE.—$1 à $1 00 le gallon de Winter strained de bonne qualité à prime.

HUILE DE GRAINES DE COTON.—La clarifiée s'est détaillée à 65@70 cts le gallon.

HUILE POUR MACHINES.—L'huile de la Compagnie du Sud se vend 75 cts pour les machines, 80 cts pour les peintures et les pôts, et 25 cts pour la grosse.

ALCOOL.—50@53¼ cts le gallon, suivant la qualité.

PEAUX.—Attestation 11¾@14 cts les sèches salées. Plus du Mexique 16@17 les épaisses et les minces.

FRET.—Le marché a été très ferme pendant la semaine, et quelques armateurs ont, dans certains cas, obtenu des prix plus élevés. Dès ou deux bâtiments (presque tous anglais) ont été frétés pour Liverpool, à 19-32d. le coton, sept ont tout pour le Havre à 1 5-8c., un pour Barcelone à 1 ¾c., un pour Amsterdam, et un pour Brême à 1½c., et le navire a été en pleine charge pour Trieste à 1 ½c. et huit ou dix autres ont été frétés aux conditions particulières. On a embarqué du coton pour Boston à ¾ c. Les taux, pour le tabac, sont généralement nominaux.

CHANGE.—Il y a eu une bonne demande dans la plupart des qualités, et bien que nous ayons observé quelques fluctuations, les taux ont en général assez bien maintenus et le change de l'intérieur s'est amélioré. Sterling, 107@107¾ et 107⅛ — Francs, 5 francs 26¼ à 25½. Traites à vue sur New-York, ⅞ à 1 p. c. escompte. Traites à vue sur New-York, ⅞ à ½ p. c. escompte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Steamship Havana, Shannon, Indianola
Navire Grace Ross, Pendleton, Liverpool
Africa, Jordan, Liverpool
Emperor, Nichols, Santander
Harquen W. Hall, Titus, Philadelphie
Archer, Lewis, Boston
Ernesto, Jenrich, Gênes
Brick Nautilus, Stefan, Trieste
Augeline, Luna, Marseille
Goélette Florida, Ferrer, Mobile
A. J. Vien, Konrad, Mobile

Arrivés hier.

Steamship Galveston, Place, Indianola et Galveston
Brick California, West, Bristol
Goélette Sarah Mills, Matagorda Bay
Columbia, de la côte
Victoria, Wilson, Pensacola
Brazos, de la côte
Pour les bateaux à vapeur, voir la partie anglaise.

Au bas du fleuve.

Navires Bella Wood, Bush, Mobile

Passagers.

Par le steamship Texas, de Galveston, 9 passagers à la chambre et 4 à l'entrepont.

LOTERIE A NOMBRE SIMPLE DE WOOD, EDDY & Co.

Gros lot..........$100,000.

PRESQUE UN LOT POUR CHAQUE NEUF BILLETS.

Les tirages extraordinaires des loteries à nombres simples de WOOD, EDDY & Co auront lieu publiquement, sous la surveillance de commissaires assermentés, à Augusta (Georgie) comme suit:

Classe No 81 se tire samedi 21 janvier 1860.
Classe No 90 se tire samedi 18 février 1860.

Le tirage extraordinaire aura lieu ainsi qu'il est spécifié plus haut.

1 Lot de	$50,000	1	Lot de	$5,000
1 Lot de	20,000	1	Lot de	5,000
1 Lot de	15,000	20	" de	2,000
1 Lot de	10,000	100	" de	1,000
1 Lot de	5,000	100	" de	500
1 Lot de	5,000	100	" de	400
1 Lot de	5,000	150	" de	300

LOTS D'APPROXIMATION.

4 Lots de	$500	approximation du	$100,000
4 Lots de	500	approximation du	50,000
4 Lots de	400	" de	20,000
4 Lots de	300	" de	15,000
4 Lots de	200	" de	10,000
4 Lots de	150	" de	5,000
5000 lots de	$20 sont		$100,000
5,320 lots s'élevant à			$615,000

Billet entier, $20; demi-billet, $10; quart de billet, $5; huitième de billet, $2 50.

Les tirages ordinaires des loteries de Wood, Eddy & Co auront lieu à Augusta (Georgie) comme suit:

[illegible]

(Affiche lithographiée «Wood, Eddy & Co — Gros lot $100,000» et lignes suivantes illisibles.)

[illegible]

LAZARE LE PATRE.
... MAITRE PATHELIN ...
DIVERTISSEMENT NOUVEAU.

THEATRE DES VARIETES.

Samedi soir, 21 janvier.

Début de ... commencera par THE TWO BUZZARDS, vaudeville.

THEATRE ST-CHARLES.

Samedi soir, 21 janvier.

Bénéfice de M. Edwin Booth—RICHARD III, tragédie de Shakespeare—Le spectacle se terminera par TOODLE BENSON, vaudeville.

Musée et Amphithéâtre

DE SPALDING & ROGERS,

Rue St-Charles, près Commercial Place.

Pour une semaine seulement, à partir du lundi 16 janvier—LES ELEPHANTS SAVANTS de John E. MACON, le CHEVAL SAVANT CHAMPION, de G. N. Eldred, ses deux PONNIES BATAILLEURS et son MULET COMIQUE.

Prix d'entrée—50 cts.—Galeries des gens de couleur, 25 cts. Enfants, 25 cts à la représentation du soir.

Le Musée (entrée 25 cts) est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir. 16 jv

MUSEUM DE VANNUCHI, No 197, rue St-Charles, première porte après la rue Perdido.

Ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

IMMENSE COLLECTION DE CURIOSITES.

Composée de sujets d'histoire sacrée et profane et de plus de 200 figures dont la plus grande partie sont mues par des mécanismes.

LE VIEUX JOHN BROWN et ses complices dans la lamentable attentat de Harpers' Ferry.

L'ENFANT MAMMOUTH de l'Ohio, âgé de 16 ans et pesant 300 livres, ainsi que la géante américaine, taille de 7 pieds 6 pouces.

Un splendide TABLEAU de la conférence entre Victor-Emmanuel, Louis Napoléon et Garibaldi, a été ajouté à la collection, ainsi qu'une magnifique représentation des BATAILLES DE MAGENTA ET SOLFERINO.

Entrée: 50 cents; enfants 10 cts. 29 déc

Concert à Odd Fellows' Hall.

VENDREDI, 27 JANVIER,

MADEMOISELLE HEDVIDGE BRZOWSKA,

(PIANISTE;)

Donnera, VENDREDI 27 JANVIER, un CONCERT à LA SALLE DES ODD FELLOWS, avec le concours de l'orchestre de l'Opéra.

Billets à vendre chez MM. Chassaignac & Sourdes, rue de Chartres, P. Werlein, rue du Camp, et A. Elie, rue Royale.

Le programme sera publié plus tard. 19 janv

CONCERT HALL,

Rue Poydras, entre St Charles et Carondelet.

Six Grands Bals

PARES, MASQUES ET TRAVESTIS

Seront donnés par une société dans un but de secours.

Chaque bal aura lieu comme suit:—Le premier, le 21 janvier; le second le 28 et les suivants le 4 février, le 11, le 18 et le 21, jour du Mardi Gras. L'on peut se procurer des billets en s'adressant à la salle de bal tous les jours.

Prix des billets..........$1 50

MEMBRES DU COMITE:

H. Ranysock	P. William
L. Franck	L. Burgora
F. Beurdy	Winkler
F. D'Amonz	Herdoeffert
Johnson	Jacoby
Secrétaire général	F. HENRI.

Aucun ticket ne sera vendu à la porte. Le bal commencera à 8 heures. CRASTO,
17 janv—6 Directeur

Bals Masqués et Parés,

DONNES PAR LA SOCIETE DES JEUNES GENS

Dans la salle des Odd Fellow's.

UNE série de TROIS BALS sera donnée comme suit:

Premier bal, VENDREDI, 20 janvier 1860.
Second do du 3 février 1860.
Troisième bal, MARDI, 21 février, Mardi-Gras.

Les Directeurs ont le plaisir d'annoncer qu'ils ont engagé le célèbre orchestre de LEHMANN.

Les Messieurs qui désirent souscrire à ces bals, sont priés de s'adresser au secrétaire, un bureau de la salle de bal, entrée par la rue du Camp.

Les demandes d'invitation pour les dames, doivent être adressées au secrétaire, avec les noms et les résidences.

Les Directeurs se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures et demie, au bureau de la salle de bal.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les Directeurs.

Il ne sera émis aucun billet d'invitation pour les dames après la dernière réunion des Directeurs, laquelle sera le soir qui précédera chaque bal.

On ne pourra positivement se procurer aucun billet des messieurs le soir des bals. 4 jv

GRANDS BALS

Masqués et Parés.

UNE série de quatre bals sera donnée à ODD FELLOWS HALL, par la SOCIETE DE BIENFAISANCE DES FILS DE LA LOUISIANE, dans un but charitable. Ces Bals auront lieu comme suit:

Le 1er—JEUDI, 2 février;
Le 2e—SAMEDI, 21 janvier;
Le 3e—SAMEDI, 4 février;
Le 4e—SAMEDI, 18 février.

DIRECTEURS:

Joaquin Viosca,	J. D. Fabre,	A. Mazureau,
H. M. Hyams,	E. A. Forstall,	Ed. Gauchenon,
P. X. Barbo,	A. Delpouch,	Lucien Charvet,
J. D. Perlet,	P. Bernadas,	P. D. Wiltz,
P. Soniat, Sr,	Jules Cassard,	S. Maspéreau,
	S. P. Del Barre,	

COMITE D'INVITATION.

L. J. Courtois, Sr,	F. F. Trinchard,
Ed. Fagot,	P. Montamat,
Guy Duplantier,	R. H. Hernandez,
F. Daplessis,	A. R. Leggett,
C. W. Culbertson,	Aug. Larose.

COMMISSAIRES:

Ed. Fagot,	Paul Forstall,
N. A. Lesmille,	Ant. Sambola,
R. S. Cronan,	Ernest Morel,
Jos. Hernandez,	R. D. Hubbard,

F. Fléchier.

Un orchestre complet, dirigé par le célèbre LEHMAN, a été engagé pour ces bals.

Les messieurs qui désireront avoir des invitations pour dames sont priés de donner leurs noms et leurs résidences à l'un des Directeurs ou au Bureau de la Salle de Bal.

Le comité d'invitation se réunira tous les lundis et vendredis soir, à 7 heures, au bureau de la salle de bal, et aucune dame ne sera admise sans un billet approuvé du dit comité.

Il ne sera positivement pas émis de billets d'invitation pour dames le jour des bals.

Billets de messieurs, $3 00. On peut en obtenir en s'adressant au bureau de la salle de bal ou à l'un des Directeurs.

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Home

DE LA NOUVELLE-ORLEANS

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Home présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1859		$661,058 85
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1858		78,646 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1859		$739,704 85
Primes sur les risques d'incendie	$302,759 74	
Primes sur les risques des rivières	324,022 00	
Primes sur les risques des mers	111,991 11	$739,704 85
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 déc 1859	$ 89,941 00	
Primes remboursées		$ 90,146 26
Montant des primes de l'année expirée le 31 déc. 1859		$649,138 00
Pertes dans la même période		
Sur les risques d'incendie	$ 160,908 64	
Sur les risques des mers	49,491 86	
Sur les risques des rivières	153,708 61	
	$364,012 63	
Réassurances, dépenses, intérêt sur le script émis, etc.		
Intérêt en mains, escompte, etc.	$ 36,711 18	$400,724 81
Profits de l'année expirée le 31 déc 1859		$248,414 19
L'actif de la compagnie est, comme suit:		
Actions de banque, bons de la ville et billets hypothécaires		$700,386 00
Prêts garantis par actions de banque et bons de la ville		388,000 00
Propriété foncière (bureau No 78, rue du Camp)		45,136 00
Effets à courte échéance, pour primes		215,314 70
Du pour primes et en voie de perception		9,453 10
En caisse		52,213 30
Total de l'actif		$1,410,297 19

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 19 janvier 1860, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Alexander Brother, Président, et James H. Wheeler, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home de la Nlle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

A. BROTHER, président,
JAMES H. WHEELER, secrétaire.

Assermentés et signé devant moi, ce 19 janvier 1860.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent en argent sur les certificats de profit non payés, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 13 février prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de TRENTE-HUIT (pour cent) sur les sommes nettes de l'année expirée le 31 décembre 1859. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

Les Directeurs, après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de profit, ont décidé en outre que tous les certificats (pour profits) émis en 1856, seront payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 13 février prochain. Les certificats devront être produits, au moment du paiement, pour être cancellés, et l'intérêt des dits certificats cessera à partir du 31 décembre 1859.

La compagnie assure, comme par le passé, contre les dangers des mers et des rivières et contre l'incendie, aux prix courants de primes. Bureau, No 78, rue du Camp.

ALEXANDER BROTHER, Président,
JOHN R. SHAW, Vice-Président,
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John R. Shaw,	S. L. Levy,	W. L. Lanier,
Jno A. Stevenson,	A. H. May,	Phillip A. Shaw,
Edward Nalle,	D. B. Moore,	J. Villeneuve Jr,
Elisha Poole,	John Hall,	Alex. T. Dyas,
J. P. Harrison,	Rufus McIlhenny,	Wm H. Avery,
Joseph May,	T. Greenfield,	J. R. Sambola,
L. C. Jury,	Edward Robert,	Jno H. Redenburg
Geo C. Sweet,	John Fisher,	A. Pickett,
Alfred Moulton,	John Kemp,	E. C. Cammack,
W. C. Thompkins,	John G. Gondrich,	James L. Bard,
L. D. Wood,	Perry Nugent.	

Nlle-Orléans, 11 janvier 1860.

[illegible]

DE LA NOUVELLE-ORLEANS A Grand Junction, Memphis et Cairo.

[illegible]

VIA LE GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

ARRANGEMENT 1859...D'AUTOMNE ET D'HIVER...1860.

[illegible]

AVIS SPECIAL.

[illegible]

[illegible]

Les trains de passagers quittent la gare des rues Calliope et Magnolia ...

[illegible]

NOUVELLE LIGNE ... GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA — Le dimanche 22 janvier ... POUR LAVACA ET TEXAS ... Compagnie des steamships du Sud.

C. D. PAYNE, 37, rue du Camp. 19 jan

Un steamship de cette ligne partira chaque jeudi et dimanche matin pour les ports ci-dessus.

Jour de départ, LUNDI, 30 du courant.

POUR KEY WEST ET LA HAVANE via Pensacola, Apalachicola, St-Marks, Cedar Keys, Tampa Bay et Manatee—Compagnie des steamships du Sud. L'excellent steamship MAGNOLIA, doublé et chevillé en cuivre, commandant H. Crowell, partira pour le port ci-dessus ... avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord ou à

C. D. PAYNE, directeur, No 37, rue du Camp.

Le fret pour Apalachicola, St-Marks et Tampa Bay est sujet aux frais d'allège payés par le steamer, mais aux risques des consignataires.

Il ne sera pas reçu de fret sans un ordre.

Les jours de départ, à l'avenir seront fixés au 14 et 30 de la Nlle-Orléans, et de Key West, le 12 et 28. 14 jv

COMPAGNIE DU BAYOU SARA.

Pour Bayou Sara.

Le beau paquebot D. F. KENNER, capitaine Batance, part de la Nouvelle-Orléans les dimanches, mercredis et vendredis à 9 heures.

Pour Donaldsonville.

Le paquebot C. D. Jr, capitaine C. D. Vincent, part de la Nlle-Orléans tous les mardis et jeudis à 10 heures A. M. et les samedis à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara et la Côte.

Le bateau à vapeur LAUREL HILL, capitaine Gross, et le bateau GROSSE TETE, capitaine McQuaid, partiront de la Nouvelle-Orléans tous les lundis, jeudis et vendredis à 5 heures P. M.

Un commis est toujours au débarcadère, au pied de la rue St-Louis, pour recevoir, livrer le fret, et signer les connaissements pour les susdits bateaux.

2nov—3m A. COTTEN, agent

POUR PORT-AU-PRINCE.

Jour de départ—19 janvier.

Le brick clipper MINA SCHEFFER, 1re classe et fin voilier, capt. John Wilson, partira le 19 janvier. Pour fret ou passage (excellents emménagements), s'adresser à
PHILLIPS & WEEKS
30déc No 65, rue du Camp.

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!

AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.

SEUL AGENT DES

Instrumens de Sax,

Fournisseur des musiques de l'Empereur.

HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES.

FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX.

10 déc—1an—1lj

PIANOS RICHES.

A DOUBLE PERCUSSION.

De beaucoup supérieurs à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

A. PERIER

Vient d'ouvrir RUE ROYALE 85, entre Conti et St-Louis, son nouveau magasin de PIANOS, où les amateurs trouveront constamment ce qui se fait de mieux à Paris, à Londres et à New-York.

Ses relations depuis plus de quinze années avec les manufactures des maisons Pleyel & Co., Erard & Debain, le mettent à même d'obtenir les meilleurs pianos à des conditions très avantageuses, et de les vendre de même.

Il garantira tous les instruments à la satisfaction de l'acheteur.

Echange, réparations et accord. 10 nov—1an 3p

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Sun

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1860.

CONFORMEMENT à sa charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN DE LA NOUVELLE-ORLEANS présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1859		$753,595 97
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1858		110,583 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1859		$864,180 97
Primes sur les risques d'incendie	$339,616 66	
Primes sur les risques des rivières	245,681 93	
Primes sur les risques des mers	278,880 33	$864,180 97
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 décembre 1859	$130,562 70	
Primes remboursées	3,418 54	$133,960 54
Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1859		$730,200 38
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$300,647 26	
Sur les risques des mers	69,108 40	
Sur les risques des rivières	70,546 64	
	$440,297 40	
Réassurances, dépenses, intérêts, épargne		56,630 81
		$383,658 58
Profits de l'année expirée le 31 décembre 1859		$246,543 73
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Actions de banque, bons de la ville et de l'Etat		$469,120 00
Prêts garantis par actions de banque et bons de la ville		575,500 00
Effets à courte échéance, pour primes		175,350 72
Du pour primes et en voie de perception		18,415 89
Scrip de diverses compagnies d'assurance		13,400 00
En caisse		115,008 67
Total de l'actif		$1,366,795 78

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 12 janvier 1860, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thos. Sloo, Président, et James Edwards, secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Assermentés et signé devant moi, le 12 janvier 1860.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit non payés, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 15 février prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de QUARANTE POUR CENT (40) pour cent sur les primes nettes de l'année expirée le 31 décembre 1859. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

Les Directeurs, après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de profit, ont décidé en outre que tous les certificats (pour profits) émis en 1856, seront payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 15 février prochain. Les certificats devront être produits au moment du paiement, pour être cancellés, et l'intérêt sur les dits certificats cessera à partir du 31 décembre 1859.

THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denègre,	E. J. Hart,
A. D. Kelly,	John G. Ricks,
Hugh Wilson,	J. H. Stauffer,
J. Y. de Egaña,	H. T. Lonsdale,
Henry Renshaw,	John O. Gaines,
A. C. Tremoulet,	Thomas Sloo.

14 janv—1 an

ERNEST TURPIN,

Confiseur en Gros,

35........Rue Vieille-Levée........35

NOUVELLE-ORLEANS.

FABRIQUE à vapeur: Pastilles de gomme, pâte de jujube et de guimauve, dragées, pralines, et toutes sortes de confiseries, sirops et candis. 10nov—3m

VINS FINS DE CHAMPAGNE,

ERNEST IRROY & Cie,

A Mareuil-sur-Ay.

NUMA LACOSTE & Co,
Agents pour la Nouvelle-Orléans.
16nov

A. Carrière. E. Bordelois.

A. CARRIERE & CO,

IMPORTATEURS,

No 25, rue de la Vieille-Levée.

ONT constamment en mains un grand assortiment de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie et Conserves.

COKE A BON MARCHE,

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

10 octobre 1859.

TANT qu'on travaillera à la bâtisse, à la Station, le prix du Coke sera au très bas prix de trente-cinq cents le baril.

Il est propre, convient pour les maisons, et vaut mieux que le bois et le charbon pour la cuisine.

A ce prix, le coke est de 25 pour cent meilleur marché que les meilleurs charbons.

11oct N. O. J. TISDALE, Trésorier.

CREME DE CASCARILLE

Pour la Toilette et le Théâtre,

PREPAREE EXCLUSIVEMENT ... par C. ROULIN ... A PARIS.

CE blanc est infiniment supérieur à tous les autres ...

[illegible]

ED. GUILLOT,
No 148, rue Royale

PRIX DU FLACON, 50 cts. [illegible]

JAMES M. PUTNAM ... HALL, RODD & PUTNAM.

[illegible]

BIJOUTERIE NOUVELLE.

Chs. BLAKE,
JOAILLIER ET HORLOGER,
RUE DE CHARTRES, No ...

[illegible]

VENTE par catalogue, d'une collection de tableaux à l'huile, anciens et modernes, de prix. Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & SMITH.

IL sera vendu à l'encan, mardi et mercredi soir, 24 et 25 du courant, à 7 heures, au Masonic Hall, rue St-Charles:

Une collection de TABLEAUX A L'HUILE DE PRIX, comprenant un grand nombre de spécimens des écoles française, anglaise et allemande. Ces tableaux ont été importés récemment par une personne d'une grande expérience. Plusieurs d'entre eux viennent des Expositions de Londres et de Paris et sont de Collins, Jérôme et Williams, de l'école anglaise, de Hubert, Jacques, Darrien, Felberg et Cerrier, de Paris.

—Egalement—

Environ quarante vieux originaux de grands maîtres italiens, allemands et autres.

Cette belle collection sera exposée MERCREDI, 18 du courant, dans la journée et le soir, jusqu'au moment de la vente.

Les catalogues sont prêts. Les citoyens et tous les amateurs de beaux tableaux sont instamment priés de venir examiner la collection. 20jan

Poires, Pommes et Prunes sèches.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 43, rue des Magasins:

9 boucauts poires sèches récemment importées
3 do pommes " "
3 do prunes, fraîches et de la meilleure qualité.

Conditions—Comptant. 20jv

Cigares d'Allemagne et de la Havane.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 49, rue des Magasins,

10,000 cigares de la Havane garantis;
40,000 do d'Allemagne, importés récemment.

Conditions—Comptant. 20jv

Jeune domestique créole.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 21 janvier 1860, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis:

La négresse créole CAROLINE, âgée d'environ 12 ans, avec sa fille ROSINE, âgée de 3 ans. Caroline est une bonne cuisinière, blanchisseuse repasseuse et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—comptant. 21 jan

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de George West—No 14,5..

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
21 jan—21,28,30 Dép.-Greffier.

Succession de Pierre Michel Brenckle—No 16,300.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Marie Eva Schoënacher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Pierre Michel Brenckle, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
21 jan—21,28,30 Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes que le 6 décembre 1859, jugement a été enregistré dans cette cour, dans ce procès, dans les termes et chiffres suivants, savoir—No 14,149—Elizabeth Neiser, femme d'Antoine Kastner, vs. son mari—Dans cette affaire, soumise pour adjudication, la Cour ayant considéré la loi et les preuves, en faveur de la demanderesse, Elizabeth Neiser, femme d'Antoine Kastner, son mari, décrétant les biens et dissous à jamais les liens du mariage existant entre eux; jusqu'à ce jour; que le défendeur acquitte tous les frais.

Jugement rendu le 1er décembre 1859 et signé le 6 décembre 1859.

(Signé) L. DUVIGNEAUD, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23 décembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-neuf et la quatre-vingt-quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis. E. TOLEDANO, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 7,..—H. H. Goodwyn contre ses créanciers—Avis est par le présent donné aux créanciers ... [illegible]

JNO. F. SMITH, Greffier.

Succession de Maria Nelson, veuve de Richard Nelson—No 11,7..

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
17 jan—21,28 Député Greffier

Succession de François Magny—No 15,1..

DEUXIEME COUR de DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la date de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
17 janv—21,28 Député Greffier.

[illegible]

Succession de François Bojadors—No 16,166.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Charles Hauber ... a présenté une pétition à la Cour ... [illegible]

E. MICHOT, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,570—Marie Vessoux vs ses créanciers ... [illegible]

O. LUMINAIS, Dep. Greffier.

Succession de John C. Mealy, No 15,168.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
13 jv—17 21 Dép. Greffier.

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGE.

En peu de temps et avec un traitement facile à suivre, on obtient une guérison complète de toutes les maladies de la peau et du sang.

Les démangeaisons, rougeurs, boutons, dartres, efflorescences, ulcères, taches à la peau, chute des cheveux, clous, virus vénériens et ses altérations, n'ont jamais résisté à mon dépuratif.

Chez FAURE LACAUSSADE, pharmacien, rues Orléans et Bourbon.

Magnétisme.

MADAME ALLUARD,

SOMNAMBULE,

RUE BOURBON, 331,

Entre les rues Ursulines et Hôpital.

TRES LUCIDE pour le traitement de toutes sortes de maladies chroniques, réputées incurables par la médecine ordinaire, et spécialement pour les cas désespérés de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise.

Mme Alluard a guéri un très grand nombre des maladies suivantes: Fièvres tremblantes, migraines, aigreurs d'estomac, crampes d'estomac, gastrites, digestions difficiles, palpitations de cœur, faiblesses, maladies du foie, de la rate, jaunisse, coliques, diarrhées, constipations, hémorrhoïdes, rhumatismes, croûtes, fièvres, convulsions, glandes, fleurs blanches, maladies de poitrine, catarrhes pulmonaires, affections de la Nouvelle-Orléans.

Les cures obtenues depuis dix années dans les maladies nerveuses sont prodigieuses. Mme Alluard a dans ce genre opéré de véritables résurrections, attestées par des personnes honorables de la Nouvelle-Orléans.

Les malades qui désirent profiter des bienfaits du magnétisme, pourront consulter Mme Alluard d'après son don somnambulique; elle est la Providence pour le cas de maladies chroniques.

Mme Alluard se rend au domicile des malades et peut être consultée tous les jours. 4 janv

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, chirurgien dentiste, No 164 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, continue à exécuter toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont des services d'un dentiste habile ... [illegible]

Consultations en français, espagnol et anglais.

[illegible]

G. LAVIE,

Rue ... No. 81, entre ...

[illegible]

... Beaux paires de jolis chevaux de carosse avec deux paires de harnais, montures en argent, ainsi qu'une calèche style moderne.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

Office No 37, rue des Magasins.

SERONT vendus à l'encan, samedi, 21 janvier 1860, en face du City Hôtel, rue Commune, à 11½ heures A. M. Une paire de jolis chevaux bruns, 15 mains de haut, âgés de 6 ans, entièrement francs de supercherie, bien assortis, sachant tirer ensemble parfaitement tranquilles.

Aussi, une paire de jolis harnais double, montures argent, sur un style moderne, etc. Une voiture de fantaisie.

—AUSSI—

Une belle paire de chevaux, queues coupées, 17 mains de haut, bien assortis, bons travailleurs, très sains et doux. Ils sont âgés de 6 ans et bien acclimatés. Vendus pour cause de départ.

Conditions—3 mois de crédit pour des billets approuvés et endossés. 19 janv

VENTES JUDICIAIRES.

Jean Egreteau & als vs Jean Pommé—Pour une cession forcée.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,263—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de janvier 1860, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 21 de janvier 1860, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds et l'installation d'une GROCERIE située à l'encoignure des rues de Chartres (ci-devant Condé) et de l'Hôpital, dans le 2me District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
10 jan—13,16,19,21 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1290—Pierre F. Beugnot Marinet vs. Jules Jacquaneaux et James veuve N. Andrain—En vertu d'un décret rendu le 9 mai et signé le 17 mai 1858, adressé à John L. Lewis, autrefois shérif de cette paroisse, et à moi transféré et du consentement écrit des parties intéressées dans la présente affaire, je procéderai lundi, 23 de janvier 1860, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

1o. Un terrain désigné par le No Un, situé dans l'îlet No 33, ayant 30 pieds 10 pouces de face à la rue St Jean-Baptiste, entre les rues Union et Français, sur 93 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur.

2o. Un terrain désigné par le No Deux, contigu au premier, et mesurant 31 pieds de face sur 93 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur.

3o. Un terrain désigné par le No Cinq, situé dans l'îlet susdit et contigu à celui premièrement décrit et ayant trente pieds de face à la nouvelle rue Claiborne et quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, attenant d'un côté en partie au No Six qui fait face à la rue de l'Union.

4o. Un terrain situé dans le même îlet, ayant douze pieds de face à la rue Union, sur cent pieds de profondeur.

5o. Un terrain situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No Deux du l'îlet No quatre-vingt-quinze, et mesurant (ledit terrain) trente-neuf pieds sur un pouce cinq huitièmes de face à la rue Union, sur une profondeur de cent-vingt-sept pieds six pouces cinq lignes; le tout suivant plan de J. N. Depouilly, architecte, en date du 1er juin 1836 et déposé au bureau du shérif de cette paroisse d'Orléans.

6o. Un terrain de forme irrégulière, situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, des Français, du Génie et des Libéraux; ledit terrain est désigné par le No quinze sur un plan dressé le 1er septembre 1836, par N. Rillieux & Co, ingénieurs civils, et déposé en l'étude de G. W. Eustis, lequel ledit terrain mesure un pied anglais deux-neuf pieds huit pouces cinq lignes de face sur la rue des Français, et s'étend par une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds de chaque côté, entre lignes parallèles, après quoi le terrain s'élargit de chaque côté de trente pieds, sur une profondeur inférieure de soixante pieds de chaque côté, donnant pour la ligne du fond soixante-dix-neuf pieds huit pouces cinq lignes.

Les plans des terrains ci-dessus décrits sont déposés au bureau du shérif.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un an de crédit en deux billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant Chs. Victor Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. T. PARKER, Shérif
22 déc—3janv 7,13,14,19,21,23, de la paroisse d'Orléans

C. Yale Jr & Co. vs Robinson Bros.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 7,561—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 30 de janvier 1860, à 10½ heures A. M., en mon magasin de dépôt, situé rue Jefferson, No 23, de la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Six caisses de marchandises suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la
15 janv—18,21,24,27,30. Paroisse d'Orléans

La Banque d'Amérique vs Jean Baptiste Dupeire et Du peire & Co.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 7,385—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI 6 de février 1860, à midi, à l'Hôtel de Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

1o. Deux îlets de terre situés à McDonoghville, rive droite du fleuve Mississipi, et désignés par les Nos 92 et 93. L'îlet No 92 borné par les rues Madison, Pinkemée, Monroe et Secrètes, mesurant 319 pieds 6 pouces et 3 lignes sur 291 pieds 5 pouces et 6 lignes.

L'îlet No 93 borné par les rues Monroe, Lawrence, Franklin et Pinkemée, ayant les mêmes dimensions que l'îlet ci-dessus décrit.

Les dits îlets seront vendus par terrains conformément au plan dressé par P. Burgi et J. Persac, daté du 12 décembre 1838, déposé au bureau des hypothèques.

3o. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue des Grands Hommes sur 98 pieds de profondeur et faisant le coin de la rue Marigny et formant l'angle des dites rues.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont dessus.

3o. Un terrain situé dans le District et au faubourg susdits, ayant cinquante un pieds de face à la rue des Champs-Elysées, entre celles Casacalvo et Moreau, sur cent quarante cinq pieds de profondeur, désigné par le No 23.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

4o. Un terrain situé dans le District et au faubourg susdits, ayant, plus ou moins, cinquante un pieds de face à la rue Marigny, entre celles Casacalvo et Moreau, sur cent quarante cinq pieds ... de profondeur, désigné par le No 22 sur le plan du dit faubourg.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

5o. Trois terrains situés dans le District et au faubourg susdits, désignés par les Nos trois, quatre et cinq, d'après un plan dressé par Bourgerol, arpenteur, daté du 25 de mars 1833. Les dits terrains ayant, chacun, 33 pieds 5 pouces de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur et 33 pieds 5 pouces 10 lignes de largeur dans le fond;

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

[illegible]

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif
3 jan—14,21,28, de la paroisse d'Orléans.

Jules Forrisson vs. John F. Graber, A. A. Lipscomb, L. F. Bakewell, E. Hatchell, James Boggs et Louis Powers, conjointement et séparément—No 15,..

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 27 de janvier 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

UN TERRAIN situé au faubourg Duverge, en cette Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné par le No. deux de l'îlet No. trente-huit (38) lequel est borné par les rues Market, Monroe, Franklin et Patterson, conformément au plan dressé par A. D'Hémécourt, arpenteur, le 10 de septembre mil-huit cent quarante-six, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 193 au livre du plan No 3 bis.

Ledit terrain mesure, en pieds français, trente pieds de face à ladite rue Market, sur cent-dix pieds de profondeur, entre lignes droites et parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 dec—4 jan 13 21 27

La Banque des Citoyens de la Louisiane, vs Gaspard Didier.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,171—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 27 de janvier 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Un terrain, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, rue du Quartier, entre celles de Vieille-Levée et Conde, aujourd'hui de Chartres, désigné par la lettre D, suivant plan dressé par Depouilly, architecte, en janvier 1840, et déposé en l'étude de F. Percy, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-deux pieds une pouces 3/8 de face à la rue du Quartier, sur cent cinquante-neuf pieds trois pouces 3/8 de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et avec l'usage d'une allée de huit pieds une pouces 3/8, ouvrant sur la rue du Quartier.

Ensemble, aussi avec soixante-quinze actions (75) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, reposant sur la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock note pour la somme de deux mille cent soixante piastres ($2,160), payable le 1er de juillet 1860, au renouvelable conformément aux termes de la charte de la dite banque, et la balance du prix d'adjudication comptant.

L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires résultant de la charte et des lois y amendatoires et le stock note à fournir devra être identifié avec les actes mentionnés dans la pétition de la demanderesse et avec l'acte de vente du shérif.

E. T. PARKER
28 dec—jv 4, 13, 21, 27 Shérif de la paroisse d'Orléans

Pierre Chaffanel vs Masson, No 22,054

QUATRIEME juge de paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fi fa que m'a adressé l'honorable Ernest Morel, juge de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique, samedi, le 28 janvier 1860, à midi, devant mon magasin de dépôt situé au No 7, rue St-Pierre, maison Poutalba.

UNE CAGE, saisie dans la susdite affaire.

Conditions: comptant. O. CALONGNE,
17 jv—21, 28 Constable.

Martin Boye vs Marie Eugenie Marillet, veuve de F. Carlon.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 15,658.—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 21 février 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Deux terrains contigus, situés au faubourg La Course, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bacchus, Terpsichore, Melpomène et Dryades. L'un des dits terrains fait encoignure et mesure, mesure américaine, vingt-un pieds un pouce et six lignes de face à la rue Terpsichore, sur soixante pieds huit pouces six pouces et sept lignes de profondeur du côté de la rue Dryades, trente-six pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du fond.

Et l'autre terrain mesure, même mesure américaine, vingt-un pieds un pouce et six lignes de face à la rue Terpsichore, sur ... de profondeur ... [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
20 janv 20 28, fevd 13 21 Shérif de la paroisse d'Orléans

Christian Boye vs Dame Abadie.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 7775—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 1er de février 1860, à 10½ heures A. M., ... [illegible]

[illegible]

... le ... de la ville de la Nouvelle-Orléans, de la succession de John McDonogh ...

Terres situées dans les Paroisses d'Orléans, de Jefferson et de Plaquemines.

UN MORCEAU DE TERRE dont une partie est située dans la paroisse d'Orléans et l'autre partie dans les paroisses de Jefferson et de Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans les townships 13 et 14, S. R. 24 E., et faisant partie de l'habitation qui appartenait jadis à Pierre Cazelar, situé à une distance d'environ trois milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée au nord par l'habitation qui appartenait jadis à Prosper Marigny et au sud par l'habitation qui appartient aux Pères Ursulines, lequel morceau de terre est composé des trois différentes parties désignées par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions sont établies sur un plan de Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis, comme suit:

Le No 1 comprend six terrains désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Ils ont chacun un arpent de face au fleuve Mississipi sur 40 arpents de profondeur, s'étendant dans le fond jusqu'à un chemin de 40 pieds de large pour l'usage commun de ces terrains et les propriétés du fond.

Le No 2 est composé de 30 terrains, de 12 à 44 inclusivement, les Nos 17 à 35 inclusivement ont chacun un arpent de face au chemin public, à une distance de quarante arpents du fleuve Mississipi, sur une profondeur d'environ 84 arpents, s'étendant jusqu'au Bayou Barataria. Les Nos 36 à 44 ont chacun une façade d'un arpent sur le susdit chemin public, sur une profondeur d'environ quarante arpents. Ce morceau de terre est situé en partie dans les paroisses d'Orléans, de Jefferson et de Plaquemines.

Le No 3 est composé de cinq terrains faisant face au Bayou Barataria et touchant au fond du morceau de terre No 2. Ils ont chacun environ cinq arpents de face sur environ vingt arpents de profondeur et sont bornés ... Une terre vendue que le droit, titre et intérêt, sans aucune garantie quelconque, de la ville de la Nouvelle-Orléans, acquis de la succession de John McDonogh, au morceau de terre No 3 décrit en dernier lieu.

Il a été réservé, pour l'usage commun de ces trois morceaux de terre un chemin public de vingt pieds de large, commençant au fleuve Mississipi, s'étendant dans le fond et communiquant avec le chemin public menant jusqu'au Bayou Barataria ... dans la susdite description, à une distance de 40 arpents du fleuve.

UNE CERTAINE PIECE DE TERRE, située dans la paroisse d'Orléans, désignée par le No. 1, contenant 70 32—100 acres, dans la section No. 22, du Township No. 12, rangée No. 12 est, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis.

UN MORCEAU DE TERRE, sur la rive gauche du Mississipi, au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No. 8, contenant 120 95-100 arpents, et dans la section No. 27 et 31 du township No. 12, rangée No. 12 est, selon un plan dressé par Louis A. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis.

Paroisse St-Bernard.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, désigné par le No. 2, contenant 131 76—100 acres, dans la section No. 26, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis.

Ce morceau de terre est contigu à la limite des paroisses de St-Bernard et d'Orléans et est entièrement situé dans la paroisse St-Bernard, et contigu au morceau de terre ci-dessus décrit. (No. 2 dans la paroisse d'Orléans.)

Terres situées dans la Paroisse de Plaquemines.

SEPT MORCEAUX DE TERRE situés dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 35 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G et H, subdivisés en 125 morceaux, situés en partie dans le T. 20 S, R. 28 E, et T. 19 S, R. 28 E, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis.

Le morceau A, commence à la ligne supérieure du "Burns Settlement", s'étend jusqu'à la ligne inférieure du morceau B, est divisé en 25 terrains désignés par les Nos 1 à 25, inclusivement, ayant chacun 1 arpent de face au fleuve sur une profondeur de 40 arpents.

Le morceau B commence à la ligne supérieure du morceau A, et s'étend jusqu'à la ligne inférieure du morceau de 10 arpents, appartenant à M. F. Lawrence, est divisé en 25 terrains désignés par les Nos 1 à 25 inclusivement, ayant chacun 1 arpent de face au fleuve sur une profondeur de 40 arpents.

Le morceau C commence à la ligne supérieure du morceau de 10 arpents appartenant à M. F. Lawrence, s'étend jusqu'à la ligne inférieure du morceau D, connu sous le nom de "Vacherie" et est divisé en 15 terrains, désignés par les Nos 1 à 15, ayant chacun 1 arpent de face au fleuve sur une profondeur de 40 arpents.

Le morceau D, connu sous le nom de "Vacherie" commence à la ligne supérieure du morceau C, s'étend jusqu'à la ligne inférieure du morceau E, est divisé en 25 terrains désignés par les Nos 1 à 25 inclusivement, ayant chacun 1 arpent de face au fleuve sur une profondeur de 40 arpents.

Le morceau E, commence à la ligne supérieure du morceau D, connu sous le nom de "Vacherie", s'étend jusqu'à la ligne inférieure du morceau F, est divisé en 25 terrains désignés par les Nos 1 à 25 inclusivement, ayant chacun 1 arpent de face au fleuve sur une profondeur de 40 arpents.

Le morceau F, commence à la ligne supérieure du morceau E, s'étend jusqu'à la ligne inférieure de l'habitation de Grant et est divisé en 25 terrains désignés par les Nos 1 à 25 inclusivement, ayant chacun 1 arpent de face au fleuve sur une profondeur de 40 arpents.

Le morceau G, commence à la ligne supérieure de l'habitation de Grant, s'étend jusqu'à la ligne inférieure des terres de Gousnard et est divisé en 3 terrains désignés par les Nos 115, 116 et 117.

Le No 115 a 82 acres de superficie.
Le No 116 a 80 acres de superficie.
Le No 117 a 63 acres de superficie.

Le morceau H, commence à la ligne supérieure des terres de Gousnard, s'étend jusqu'à la ligne inférieure d'une terre dont les propriétaires sont inconnus, et est divisé en 6 terrains désignés par les Nos 1 à 6 inclusivement ayant chacun 1 arpent de face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents.

Paroisse de Jefferson.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé sur la rive droite du Bayou Barataria, et composé des sections et parties de sections suivantes, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis, daté le 11 avril 1837.

T. 15, S. R. 22 E.,	Sec. 53	154	8—100 acres.
	55	219	61—100
	52	285	26—100
	59	74	25—100
	60	41	25—100
	53	50	97—100
	54	3	49—100
	55	37	11—100
	56	51	05—100
R. 24 E.	52	174	46—100
	57	193	84—100
		1,584	70—100

Les diverses sections et parties de section de terre ci-dessus décrites sont contiguës, et forment un ensemble une plantation à sucre de valeur. La plus grande portion est haute et favorable pour la culture. Environ 18 ou 20 acres sont défrichés, et il y a sur ce morceau une petite maison et une ou deux bâtisses. Le bois sur ledit morceau de terre est de valeur.

UN MORCEAU DE TERRE dans le district de Barataria, sur la rive gauche du Bayou Barataria, désigné sous le No. 8, description No. 8, sur un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis, consistant en prairies et s'étendant du Bayou de la Concession au Bayou Barataria, mesurant environ 40 arpents de face au Bayou Barataria, sur une profondeur d'environ 80 arpents.

Une grande partie de ce morceau de terre ... dans les limites ... [illegible]

DEUX MORCEAUX DE TERRE dans le District de Barataria, et désignés d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises sur un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, comme suit, savoir:

1er T. 18 S. R. 24 E.,	Sec. 53	143	32-100 acres
	54	24	54-100
	64	4	21-100
	51	75	30-100
Total		316	87-100
2me T. 12 S. R. 23 E.,	Sec. 72	27	6-100
	62	27	36-100
T. 15 S. R. 24 E.,	66	31	90-100
Total		85	34-100

Il ne sera vendu que les droits, titre et intérêt, sans aucune garantie quelconque, de la ville de la Nlle-Orléans, acquis de la succession de John McDonogh aux deux morceaux décrits ci-dessus.

SEPT MORCEAUX DE TERRE sur le côté droit du fleuve Mississipi, désignés par les Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis en contenant suit:

Le morceau No. 13 contient environ 1300 arpents, et est une forme irrégulière, est borné au nord et l'ouest par les terres maintenant appartenant à L. Millaudon, à l'est par les Nos. 12 et 13, et au sud par la rivière appelée le Canal Deutschan, et au sud par le Bayou Ouacha et le morceau No. 14.

Le morceau No 14 contient environ 650 arpents, est d'une forme irrégulière est borné au sud par les terres ... [illegible]

Le morceau No 15 contient environ 1000 arpents ... [illegible]

Le morceau No 16 contient environ 470 arpents, est borné à l'ouest par les terres sous le No. 15, ... [illegible]

Le morceau No 17 contient environ 850 arpents, est borné au sud par le morceau No. 16, au nord par la ligne de fond des morceaux Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, à l'ouest par le morceau No 12 et à l'est par la rivière Ouacha ou Barataria et le morceau No. 13.

Le morceau No. 18 contient environ 850 arpents, est borné à l'ouest par les morceaux Nos. 16 et 17, et sur les autres côtés par la rivière Ouacha ou Barataria.

Le morceau No. 19 contient environ 1,000 arpents, est borné au nord et à l'ouest par les terres de F. Gardere, au sud par le Bayou Ouacha ou Barataria et les lots Nos. 17 et 18, et à l'est par les terres maintenant ou ci-devant appartenant à la Communauté du Couvent des Ursulines.

UN MORCEAU DE TERRE situé dans le District Barataria, sur le Bayou Dupont, à environ 13 lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 5 lieues plus ou moins, de face au dit bayou, sur une profondeur de trois arpents, et faisant partie d'une île formée par le bayou Dupont, les Rigolets, le bayou St-Denis et le Petit Lac.

Par un arpentage récent on s'est assuré que ce morceau de terre est de 1865 12/100 arpents, comme suit:

[illegible]

D'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis.

Deux morceaux de terre mesurant 78/100 arpents sur le côté droit du fleuve Mississipi, situés sur le bayou St-Denis, dans le T. 16, S. R. 22 E.

Le lot No. 1 mesure 23 50/100 arpents.
Le lot No. 24 mesure 41 28/100 arpents.

Il font tous deux partie de la section No. 15, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis.

Paroisse de St-Charles.

UN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse de St-Charles, mesurant environ trois lieues de long et bornant au bayou des Allemands et au bayou du Prince Noir, sur un arpent de profondeur sur les dits bayous, communiquant au Petit Lac des Allemands et s'étendant le long des dits bayous jusqu'aux terres de M. Michel Zeringue, près de l'embouchure du Lac Ouacha.

Le dit morceau de terre mesure 215 84/100 arpents, et est composé des divisions suivantes, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis:

Section 39 dans le T. 13, S. R. 20 E., contient 112 80-100 arpents.

Section 38, dans le T. 13, S. R., 21 E., contient 25 61/100 arpents.

Section 40, dans le T. 13, S. R., 21 E., contient 44 15/100 arpents.

Section 41, dans le T. 13, S. R., 21 E., contient 44 31/100 arpents.

Paroisse de St-Jacques.

UN GRAND ET RICHE MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse de St-Jacques, dans le T. 11 S. R. 5 E., et composé des sections, parties de section et lots suivants, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis; le dit morceau de terre étant sur la rive droite du Mississipi, et sur sa limite supérieure joignant l'habitation Gideon Grave de M. Sheppard.

La section No. 71, contient 633 86-100 arpents et est divisée en 7 sections fractionnelles désignées par les Nos. 2 et 3. Le No. 3, contient 177 40-100 arpents, et le No. 2, 456 45-100 arpents.

[illegible]

Terres situées dans la Paroisse de Livingston.

UN MORCEAU DE TERRE sur la rive gauche de la rivière Amite, à environ deux milles de son embouchure, à la première terre haute que l'on rencontre en montant la dite rivière depuis le lac Maurepas, situé en partie dans le T. 8, S. R. 6 E., et T. 8, S. R. 5 E. et mesurant environ 500 arpents, ... [illegible] ... voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis.

Paroisse de Lafourche Intérieure.

UN GRAND MORCEAU DE TERRE connu sous le nom de Vacherie Duguid Lisandais, situé dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, faisant face en partie au Bayou des Allemands et en partie au Petit Lac des Allemands, composé, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis, des divisions suivantes:

Le No. 1	contient environ	1610 arpents.
Le No. 2	"	[illegible]
Le No. 3	"	1014
Le No. 4	"	1520
Le No. 5	"	[illegible]
Le No. 6	"	3967
Le No. 7	"	2677
Le No. 8	"	2900

Les terres ci-dessus décrites sont situées en partie dans les townships suivants, savoir: Ts. 14 et 15, S. R. 19 E., Ts. 14 et 15, S. R. 20 E., et secondement un morceau de terre désigné sur le même plan par le No 9, situé au-dessus de la ligne du fond de la terre appartenant à Jean Baptiste Guidry et composé d'environ 300 arpents; ledit morceau étant situé en partie dans la paroisse de Lafourche, et étant dans le T. 13, S. R. 18 E.

Le chemin de fer des Opelousas traverse entièrement le No. 6 des terres ci-dessus décrites ... [illegible]

Terres situées dans la paroisse d'Est-Baton-Rouge.

UN MORCEAU DE TERRE DE PRIX, situé dans la paroisse d'Est Baton Rouge, attenant et immédiatement au-dessous de la ville de Baton-Rouge, divisé en 22 morceaux, désignés par les Nos de 1 à 22 inclusivement, et situés dans le T. 7 S. R. 1 W, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis.

Les Nos 1 à 8 inclusivement, ont face au fleuve Mississipi, s'étendent dans le fond jusqu'au chemin Highland, la continuation de la rue St-Ferdinand, et ont les dimensions suivantes:

Le No 12 mesure environ 211 pieds de face au fleuve, et contient environ 12 arpents de superficie.

Le No 13 mesure environ 211 pieds de face au fleuve, et contient environ 11¼ arpents de superficie.

Le No 14 mesure environ 211 pieds de face au fleuve, et contient environ 11 arpents de superficie.

Le No 15 mesure environ 211 pieds de face au fleuve, et contient environ 10¼ arpents de superficie.

Le No 16 mesure environ 211 pieds de face au fleuve, et contient environ 10 arpents de superficie.

Le No 17 mesure environ 211 pieds de face au fleuve, et contient environ 9¾ arpents de superficie.

Le No 18 mesure environ 211 pieds de face au fleuve, et contient environ 9 arpents de superficie.

Le No 19 mesure environ 252 pieds de face au fleuve, et contient environ 8¾ arpents de superficie.

Le No 20 mesure environ 252 pieds de face au fleuve, et contient environ 8 arpents de superficie.

Le No 21 mesure environ 252 pieds de face au fleuve, et contient environ 7½ arpents de superficie.

Le No 22 mesure environ 252 pieds de face au fleuve, et contient environ 7 arpents de superficie.

Les Nos 1 à 11 inclusivement, font face au chemin Highland, ci-dessus mentionné, sur une profondeur irrégulière, et les dimensions sont comme suit:

[illegible]

LA MOITIE INDIVISE DE DEUX TIERS D'UN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse d'Est-Baton-Rouge sur le deux côtés du Bayou Cypres, à environ sept milles au nord de Baton-Rouge, et trois milles au nord-est du fleuve Mississipi, et situé en partie dans le T. 5, S. R 1 W., et T. 5, S. R. 1 E.

[illegible]

Paroisse de St-Tammany.

QUATRE MORCEAUX DE TERRE DIFFERENTS situés dans la paroisse de St-Tammany sur le Bayou Liberty, désignés d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis, comme les Nos 14, 19, 20 et 21, et ayant chacun une façade d'un arpent sur le Bayou Liberty, sur une profondeur de sept arpents et un tiers (7 1/3) s'étendant jusqu'à l'Avenue Laurent, sur laquelle ils ont une façade d'un arpent chacun, ... [illegible]

Paroisse de l'Assomption.

Tous les droits, titres et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans acquis de la succession de John McDonogh, sans aucune garantie quelconque dans et à TROIS MORCEAUX DE TERRE situés dans la paroisse de l'Assomption, sur le canal qui conduit du Bayou Lafourche au Lac Verret ... [illegible]

No 131 contenant	241 21-100 acres;
No 135 contenant	331 44-100 acres;
No 136 contenant	253 23-100 acres;

Ces morceaux sont situés partie dans le T. 13, S. R. 14 E., et T. 14, S. R. 14 E.

UN MORCEAU DE TERRE DE VALEUR dans la Paroisse de l'Assomption, à une distance d'environ 60 arpents du Bayou Lafourche, situé dans le T. 13, S. R. 14 E. ... [illegible]

UNE GRANDE ETENDUE DE TERRE de valeur dans la paroisse de l'Assomption ... [illegible]

Paroisses St-Landry et Calcasieu.

UNE GRANDE ETENDUE DE TERRE, située partie dans la paroisse de St-Landry et partie dans la paroisse Calcasieu, étant sur les côtés est et ouest du Bayou Nez Piqué, dans le T. 6 S. R. 3 O., et T. 6 S. R. 2 O., et composé des divisions suivantes, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis.

Sec. 27 contenant	1443 47-100 acres
Sec. 42 contenant	1313 64-100 "
Formant une étendue de	2757 11-100

TERMES ET CONDITIONS — Un cinquième comptant, et le balance à un crédit d'un, deux, trois et quatre ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec tous les privilèges du vendeur et la clause de non aliénation; les dits billets porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement. ... [illegible]

SUCCESSION DE FEU JOHN McDONOGH

Vente, sans réserve, au comptant de titres de terres situées dans les paroisses de St Jacques, Ascension et Livingston, pour le compte de la ville de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON.

encanteur de la ville, bureau, No 10, Bank Place.

LUNDI, 23 janvier 1860, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, ... [illegible]

MM. les médecins pourront faire remplir leurs ordonnances à toute heure du jour et de la nuit. La plus grande attention sera donnée à leur exécution.

H. J. RIVET,
1déc 64 rue de la Douane.

M. H. J. RIVET a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il a ouvert sa PHARMACIE DROGUERIE, au No 64 rue de la Douane, où il aura constamment un grand assortiment de DROGUES et PRODUITS CHIMIQUES de la plus grande pureté, MEDICAMENTS PATENTES français, anglais et américains, PARFUMERIE et brosses à dents des meilleures manufactures anglaises et françaises—Peintures, huiles, brosses, etc. Ses prix seront toujours des plus réduits.

H. J. RIVET,

NEGOCIANT EN GROS ET EN DETAIL,

en Drogues, Médicamens et

Produits Chimiques, Parfumerie et articles de toilette, Couleurs, Huiles, Instruments de Chirurgie, Médicaments brevetés français et anglais, &c. &c.

64, rue de la Douane,

entre Chartres et Vieille-Levée.

NOUVELLE-ORLEANS. 6 déc

WHISKY—273 barils de rectifié, Magnolia et Jaren mine, à vendre par
JACOB & DUSSUMIER,
9jan encoignure Conti et Vieille Levée.

JAMBONS—75 tierçons jambons de Duffield et Lewis Strag, à vendre par JACOB & DUSSUMIER,
9jan encoignure Conti et Vieille Levée.

GRAISSE—300 tierçons, barils et barillets, à vendre en lots au gré des acheteurs par
JACOB & DUSSUMIER,
9jan encoignure Conti et Vieille Levée.

Dissolution de Société.

LA Société existant sous le nom de CUCULLU & D'MEZA est dissoute aujourd'hui par limitation.

Vve L. CUCULLU,
A. H. D'MEZA.

Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1859.

Avis de Société.

LES soussignés se sont associés aujourd'hui pour le commerce de sucre et de mélasse en général et l'importation de produits et de cigares de la Havane. Ils se chargent également de la liquidation de l'ancienne société.

A. CUCULLU
A. H. D'MEZA.

Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1859.

Produits chimiques et spécialités pharmaceutiques.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Terrain à l'encoignure des rues Marais et Lafayette.

PAR N. VIGNIE, encanteur,

SAMEDI, 21 janvier 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un lot de terre dans l'îlet borné par l'Avenue Lafayette, les rues Marais, Port et Bons-Enfants, mesurant 30 pieds 7 pouces et 8 lignes de face à la rue Marais, sur 120 pieds de profondeur, et face à l'Avenue Lafayette. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et ... mois de crédit.

Grand terrain sur la rue Dumaine près de l'encoignure de la rue Rochebave.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 21 janvier 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un grand terrain situé dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Dergenois, St-Philippe et Rochebave, désigné par le lot No 114. Le dit lot mesure 37 pieds de face à la rue Dumaine sur environ 172 pieds, 8 pouces, de profondeur. Le terrain est remblayé, la banquette faite et pavée.

Termes et conditions—Un tiers comptant, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de la somme de 225 chaque, l'un du 15 février et l'autre du 15 1860 avec intérêt, à raison de 6 pour cent ... paiement. Acte de vente pardevant Drouet, notaire public.

Marchandises sèches ...

Organdies; Barèges, Toiles ...

PAR E. ROGER & Co

MARDI, 24 janvier, à 10 heures, ... magasin ... No 15 et 17 ... [illegible]

Bottes, souliers et brodequins d'hiver ...

PAR BLAGHE & LEAUM ...

LUNDI, ... [illegible]

Boutique, maison ... [illegible]

SAMEDI, 21 janvier 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un grand terrain situé à l'encoignure des rues Planchet Kerlerec, dans l'îlet compris entre les Planche, Kerlerec, Villeré et Esplanade. Le dit terrain à 63 pieds de face à la rue Planchet et face à la rue Kerlerec, 147 pieds ... de profondeur sur l'autre ligne latérale ...

[illegible]

Vente d'encan de l'élégant sloop ... voilier ...

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 21 janvier 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

Le sloop fin voilier Julia, ... [illegible]

ESCLAVES D'HABITATION

Grande vente—Crédit sans réserve.

PAR C. O. GIRARDEY & CO.

Bureau ... No 37 rue des Magasins.

MARDI, 24 janvier 1860, à midi, il sera vendu à l'encan public, au City Hôtel ... [illegible]

AVIS JUDICIAIRE.

Vente de succession.

PAR WILLIAM GREIG

Shérif de la Paroisse de St Mary

Grande Habitation ...

[illegible]

GRANDE VENTE A TERME.

Marchandises Sèches de première ...

E. ROGER & Co

Vendeur d'Encan

[illegible]

Vente à l'encan, sans réserve, d'ESCLAVES d'une habitation ... de la Paroisse de Pointe Coupée.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI, 26 janvier 1860, à midi, il sera vendu au City Hôtel, rue de la Commune:

1—AISENE, négresse, âgée d'environ 32 ans, négresse de champ avec ses trois enfants—Hannah, négresse, âgée de 11 ans, Louis, nègre âgé de 8 ans, et Gertrude, âgée de 2 ans.

2—WISIN, nègre, âgé d'environ 30 ans, nègre de champ.

3—JOE, nègre, âgé d'environ 45 ans, nègre de champ.

4—CELINA, négresse, âgée d'environ 15 ans.

5—FANNY, négresse, âgée d'environ 15 ans.

6—DANIEL, nègre, âgé d'environ 15 ans, nègre de champ.

7—TERENCE, nègre, âgé d'environ 20 ans, nègre de champ.

Conditions comptant, ... [illegible]

20 jan

Succession de James Smith—No 15,330—Vente ...

PAR BEARD, PITTS & GARDNER SMITH,

SAMEDI 21 janvier 1860, à la Bourse de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, à midi, en vertu d'un ordre de l'hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans portant la date du 23 novembre 1859—appartenant à ladite succession.

L'esclave DAN, âgé d'environ 29 ans, excellent homme du peuple.

Conditions—Un tiers comptant, la reste à 4 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, & pour ... parfait paiement.

L'acte de vente pardevant T. J. Beck, notaire public aux frais de l'acquéreur.

A Vendre à l'amiable.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
No 33 rue Urville.

LA belle maison basse en briques, située à l'encoignure des rues Douane et Burgundy, ayant deux salons, un grand vestibule, deux chambres à coucher, deux cabinets, chambres à bain, deux chambres à domestiques, installations de gaz, cuisine, ... Le terrain a 126 pieds 8 pouces de face à la rue des Remparts et 95 pieds 10 pouces de face à la rue de la Douane.

HOPITAL LUZEMBERG,

Aujourd'hui Hayes.

CET établissement sera sous peu disposé pour toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. Il sera sur le même pied que les Maisons de Santé de Paris, ... [illegible]

HUILE—800 paniers huile d'olive, Bacigalupi, grandes bouteilles.

500 paniers huile d'olive, Bacigalupi, demi-bouteilles,		
100	do	J. Plantol, grandes bouteilles
200	do	do 1/2 bouteilles,
300	do	do 30 onces,
500	do	Bertrand & Gautier, à vendre par

LANATA FRERES,
18 jan 9 et 11 rue Jefferson

A. F. VALLS,

Importateur de cigares de la Havane, No 33, rue Tchoupitoulas.

Offre de vendre:

981,000 Cigares de la Havane pleinement garantis.

10,000	REGALIAS Flor Servantes,
30,000	PRENSADOS Imbuido, ...
10,000	REGALIAS Chica Servantes;
35,000	do do do Estrecas,
20,000	MEDIA REGALIA Sol Havanero;
25,000	do do Cervantes;
25,000	do do Leviathan;
75,000	REGALIAS VICTORIA Fraser River, ...
20,000	CONCHAS Perfection;
50,000	do Su Roman;
25,000	do Bustamante;
7,000	MEDIA REGALIA Perfection;
6,000	do do Su Roman;
3,000	do do Bustamante;
20,000	do do Washington, ...
15,000	REGALIA DE LONDRES Sultan,
51,000	MEDIA REGALIA Flor Havana;
50,000	do do ...
24,000	LONDRES, Flor Havana;
20,000	do de la Chay;
52,000	do ...
10,000	CAZADORES Cervantes;
10,000	LONDRES ...
10,000	MEDIA REGALIA ...
20,000	do Sultan, ...
20,000	LONDRES La Cabaña;
12,000	MEDIA REGALIA ...
10,000	CONCHAS ...
20,000	CIGARS, ...

SANGSUES! SANGSUES!

Nouvellement arrivées.

25,000 Sangsues, de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer Cahawba, et à vendre, au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No. 71, rue Bourbon, entre Bienville et Conti, en gros et en détail aux prix les plus modérés. ...

[illegible]

SANGSUES! SANGSUES!

MME veuve PROVOST, ... rue Bourbon, 132, ... [illegible]

SARDINES—... caisses de 100 boîtes sardines, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 Jefferson.

[illegible]

AVANCES—Nous ferons des avances libérales sur consignation de coton et autres produits à nos amis ...

[illegible]